



Comité économique
et social européen



Comité européen
des régions

Politique environnementale du Comité économique et social européen et du Comité européen des régions

Conformément à l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'environnement, le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité européen des régions (CdR) ont entrepris de mettre en œuvre un système de management environnemental respectant les exigences du règlement EMAS.

Ce système de management environnemental bénéficie du soutien du comité de direction EMAS et tout particulièrement des secrétaires généraux, qui sont les garants de la prise en compte de l'environnement sur le plan stratégique, organisationnel et de la gestion.

Cet engagement en faveur de l'environnement doit se traduire par des actions concrètes appuyées par des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

D'un point de vue général, le système de management environnemental doit permettre:

- de s'assurer du respect des législations environnementales applicables dans les lieux où il est implanté;
- d'assurer la prévention des pollutions;
- d'améliorer en permanence l'impact environnemental des activités du CESE et du CdR;
- de mobiliser et de faire participer activement l'ensemble de leur personnel.

Plus particulièrement, le système de management environnemental des Comités doit leur permettre de concrétiser les engagements suivants:

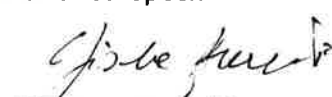
- réduire leur consommation de gaz, d'électricité et d'eau;
- encourager une utilisation raisonnable et responsable du papier;
- encourager les marchés publics durables dans leurs procédures;
- réduire l'utilisation de plastiques dans leurs activités;
- encourager une alimentation durable et de saison et lutter contre le gaspillage alimentaire, y compris grâce aux dons;
- rendre leurs événements plus respectueux de l'environnement et plus durables;
- réduire le volume des déchets produits et en améliorer le tri;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre engendrées par leurs opérations et activités administratives;
- promouvoir une mobilité durable auprès du personnel pour ses déplacements quotidiens;
- encourager la diversité biologique en ville;
- informer et sensibiliser leur personnel et leurs membres et encourager la participation du personnel à la mise en œuvre du système de management environnemental. Cette sensibilisation peut également revêtir la forme d'une participation à des initiatives régionales ou internationales.

La réalisation de ces engagements est l'affaire de tous les membres de l'encadrement et du personnel du CESE et du CdR et sera coordonnée par le service opérationnel EMAS. Les membres, le personnel et les contractants du CESE et du CdR, ainsi que toute autre partie intéressée ou tout autre tiers concerné, sont informés de la présente politique environnementale.

Bruxelles, **3 0 NOV. 2022**


Comité économique et social européen


Christa Schweng
Présidente


Gianluca Brunetti
Secrétaire général

Comité européen des régions


Vasco Alves Cordeiro
Président


Petr Blížkovský
Secrétaire général